



**COMMUNES ASSOCIEES
D'OUTARVILLE
LOIRET
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 08 novembre 2017 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, **le Lundi 13 novembre 2017** à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

Étaient présents : Michel CHAMBRIN, Sylvain NAUDET, André VILLARD, Roselyne LACOMBE, Chantal IMBAULT, Auguste DA SILVA, Yves GAITANAROS, Gwendoline DAVID, Michel TEIXEIRA, Daniel CHAIN, Pierre COISNON, Philippe FOUCHER, Anne-Marie LIDDELL.

Excusés : Isabel MARQUES, Pauline LELUC.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents en début de séance :	11
Nombre de conseillers arrivés en cours de séance :	2
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	13

Le Conseil Municipal a nommé Gwendoline DAVID comme secrétaire de séance.

La séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre des remarques sur le compte rendu de la séance du 24 octobre dernier afin de pouvoir par la suite procéder à son approbation.

Le compte rendu de la séance du 24 octobre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Les membres du Conseil ont examiné les points suivants, à l'ordre du jour.

I - DELIBERATIONS :

Urbanisme

1- Vente d'une parcelle de terrain cadastrée ZL N°222 à LOGEM LOIRET.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le lancement de l'opération projetée de construction d'un cabinet médical réunissant en un même lieu l'ensemble des praticiens médicaux exerçant sur la commune avec également la construction de 9 logements locatifs individuels sur la parcelle cadastrée ZL N°222 d'une surface de 7 193m² en partenariat avec LOGEM LOIRET.

Délibération 75-2017 (11 voix pour et 1 contre)

2 –Convention de servitude relative à la pose de canalisations pour l'épandage des eaux résiduaires entre Cristal Union et la commune d'Outarville.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de convention précitée,

La Sucrerie a convenu avec les propriétaires de parcelles agricoles situées dans le périmètre du plan d'épandage de la Sucrerie de construire un réseau de canalisations souterraines destiné à l'épandage de ses eaux résiduaires étant entendu que ce dernier est à l'usage exclusif d'irrigation pour les exploitants agricoles dudit périmètre. L'ouvrage passant sous des chemins de la commune (cf plan).

En conséquence la Sucrerie demande à cette dernière de lui consentir une servitude nécessaire tant pour le respect des droits et obligations des propriétaires, des locataires, et des ayants droits que pour la publicité de la servitude au bureau des hypothèques, utile pour la protection de l'ouvrage créé. Il est convenu que la servitude établie est consentie à titre gracieux. La commune conserve la propriété et la jouissance du terrain concerné.

Délibération 76-2017 (9 pour – 1 contre et 3 abstentions)

3 – Mise à disposition d'un terrain communal cadastré section YE N°12 « lieu-dit « les onze mines » pour poste de transformation de courant électrique pour la SICAP.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du projet de convention pour la mise à disposition d'un terrain à la SICAP pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique. (terrain d'une superficie de 20m², cadastré section YE N°12, lieu dit « Les Onze Mines »)

Ce terrain est destiné à l'installation d'un poste de transformation HTA/BT de courant électrique affecté au réseau de distribution dont il fera partie intégrante. Le poste de transformation « DECHETTERIE » y compris le gros œuvre, fera partie de la concession de distribution publique et à ce titre sera entretenu et renouvelé par la SICAP.

Délibération 77-2017 (12 pour et 1 abstention)

Travaux

4 – Travaux de réfection de voirie « rue des archives » et Ponville

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que l'état de la chaussée « rue des archives » à Outarville et « Ponville » à Saint Pérvy-Epreux est fortement dégradé. Les causes sont d'une part le trafic routier particulièrement le passage des poids lourds qui a un effet agressif sur la structure de la chaussée et d'autre part les conditions climatiques. L'objectif de l'entretien de la chaussée est maintenir une capacité de répartition des charges supportées pour l'aspect structure et permettre aux usagers de pouvoir circuler sur une route sûre et confortable.

Afin de garantir une sécurité optimale aux automobilistes et ne pas engager la responsabilité de la commune pour défaut d'entretien de la voirie.

Suite à l'audit de sécurité réalisé par INGENOV 45,

Sur l'avis de la Commission des Travaux et des Finances,

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer pour le lancement des travaux de réfection de voirie pour la rue des archives et Ponville. La dépense estimée s'élève à 4235.35 € HT pour Ponville et à 7 640.68 € HT pour la rue des archives. Les crédits inscrits au budget primitif 2017 sont suffisants.

Délibération 78-2017 (à l'unanimité)

Administration

5 - Délibération de principe pour la souscription à une compagnie d'assurance pour les contrats de la collectivité

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par décision du 11/09/2017 il a dénoncé l'ensemble des contrats d'assurance de la collectivité souscrit auprès de GROUPAMA.

Après consultation auprès de plusieurs compagnies d'assurance et suite à l'avis de la commission des finances, il est proposé de retenir l'offre de SMACL présentant la proposition tarifaire la plus complète et la mieux disante.

Délibération 79-2017 (12 pour et 1 abstention)

Finances

6- Vote des tarifs communaux 2018

• **TARIFS LOCATIONS SALLES COMMUNALES**

➤ **Location de matériel**

- Tables	5.20€
- chaises	1.30€

➤ **Location de la salle d'Allainville en Beauce**

Aux Habitants des communes associées

- location 1 journée (du lundi au vendredi)	70.00€
- location 2 jours (semaine et week-end)	120.00€
- location 1 journée supplémentaire	40.00€
- caution	400.00€
- Acompte	50.00€
- Forfait ménage	50.00€

Hors communes

- location 1 journée (du lundi au vendredi)	90.00€
- location 2 jours (semaine et week-end)	150.00€
- location 1 journée supplémentaire	50.00€
- caution	400.00€
- Acompte	50.00€
- Forfait ménage	50.00€

➤ **Location de la salle des fêtes d'Outarville**

Aux Habitants des communes associées

- location 1 journée (du lundi au vendredi)	120.00€
- location 2 jours (semaine et week-end)	230.00€
- location 1 journée supplémentaire	60.00€
- caution	600.00€
- Acompte	100.00€
- Forfait ménage	80.00€

Hors communes

- location 1 journée (du lundi au vendredi)	180.00€
- location 2 jours (semaine et week-end)	330.00€
- location 1 journée supplémentaire	90.00€
- caution	600.00€
- Acompte	100.00€
- Forfait ménage	80.00€

Conférences – assemblée générales (hors associations de la commune)

- Tarif à la journée	100.00€
----------------------	---------

➤ **Location de la salle Jean et Yvonne LESECO**

Aux Habitants des communes associées

- location 1 journée (du lundi au vendredi)	80.00€
- location 2 jours (semaine et week-end)	150.00€
- location 1 journée supplémentaire	40.00€
- caution	400.00€
- Acompte	50.00€
- Forfait ménage	60.00€

Hors communes

- location 1 journée (du lundi au vendredi)	100.00€
- location 2 jours (semaine et week-end)	180.00€
- location 1 journée supplémentaire	50.00€
- caution	400.00€
- Acompte	50.00€
- Forfait ménage	60.00€

Délibération 80-2017 (12 pour et 1 abstention)

• **TARIF SALLES AUX ASSOCIATIONS**

➤ **Aux associations Outarvilloises**

- Mise à disposition des salles communales

Montant annuel	50.00€
----------------	--------

- Mise à disposition de la salle des associations

Montant annuel	150.00€
----------------	---------

- Location du stade et annexes

Montant annuel	150.00€
----------------	---------

Caution	600.00€
---------	---------

➤ **Aux associations extérieures**

- Mise à disposition de la salle des associations

Montant annuel	200.00€
----------------	---------

Caution	600.00€
---------	---------

Délibération 81-2017 (11 pour – 1 contre et 1 abstention)

• **TARIF PHOTOCOPIES ET FAX**

➤ **Photocopies en noir et blanc**

- Format A4	0.20€
- Format A4 recto verso	0.30€
- Format A3	0.25€
- Format A3 recto verso	0.35€

➤ **Photocopies couleurs**

- Format A4	0.30€
-------------	-------

- Format A4 recto verso	0.40€
- Format A3	0.35€
- Format A3 recto verso	0.45€
➤ Photocopies effectuées par les associations	
- En noir et blanc au-delà de 500 photocopies	0.04€
- En couleur au-delà de 500 photocopies	0.06€
L'association doit fournir le papier pour des photocopies sur papier couleur.	
➤ Tarif des envois de fax	
- 1 page faxée	0.20€

Délibération 82-2017 (à l'unanimité)

• **TARIFS DES EMPLACEMENTS AUX CIMETIERES**

➤ Concessions funéraires	
Emplacement au cimetière	
- concession de 30 ans	250.00€
- concession de 50 ans	350.00€
➤ Cavernes et Colombarium	
Emplacement au cimetière	
- concession de 5 ans	225.00€
- concession de 15 ans	650.00€
- concession de 30 ans	1 300.00€
➤ Jardin du Souvenir	
- Dispersion de cendre en cas de nécessité de présence d'un agent communal	30.00€

Délibération 83-2017 (à l'unanimité)

• **TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT**

➤ Prix du m3 d'eau	
- Tarif HT par m3 (à compter de la facturation de Mai 2018)	1.35€
➤ Prix du m3 d'eau assainie	
- Tarif HT par m3 (à compter de la facturation de Mai 2018)	1.75€
➤ Abonnement au service de l'eau	
- Tarif HT	20.00€
➤ Abonnement au service assainissement	
- Tarif HT	10.00€
➤ Raccordement au réseau d'eau potable	
- Tarif HT	80.00€
➤ Participation pour le financement de l'assainissement collectif	
- Tarif HT	3 400.00€

Délibération 84-2017 (12 pour et 1 contre)

• **TARIFS DROITS DE PLACE – REDEVANCE OCUPATION DOMAINE PUBLIC**

➤ Commerçants ambulants réguliers	
- Tarif avec électricité	25.00€
- Tarif sans électricité	20.00€
➤ Commerçants ambulants occasionnels et autres	
- Tarif avec électricité	40.00€
- Tarif sans électricité	20.00€
➤ Animations diverses (cirques, spectacles divers...)	
- Tarif du stationnement	20.00€
- Tarif avec eau	+ 10€/jour
- Tarif avec électricité	+ 20€/jour

Délibération 85-2017 (12 pour et 1 abstention)

• **TARIF DES ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL 2018**

➤ Encarts des commerçants et entreprises	
- 1 encart 16/9	30.00€

Délibération 86-2017 (à l'unanimité)

7-Prise en charge des dépenses d'investissement 2018 dans la limite du quart des crédits ouverts en 2017 pour les budgets communaux.

Monsieur le Maire explique que préalablement au vote du budget primitif 2018, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2018 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article

L 1612 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2017.

Délibération 87-2017 (12 pour – 1 contre)

Personnel

8- Délibération de principe sur les missions facultatives du Centre de Gestion 45- Service conseil en organisation et en recrutement

Monsieur le Maire informe que le Centre de Gestion propose des missions facultatives en conseil organisationnel des services et recrutement. Au regard de l'activité de l'Agence Postale Communale et du futur Espace Service au Public au sein de la mairie et compte tenu des effectifs actuel du service administratif, monsieur le Maire souhaite avoir un diagnostic sur l'organisation des tâches administratives entre les agents de ce service et savoir si les activités générées par l'APC et L'ESP nécessiteront un recrutement.

Monsieur le Maire présente le projet de convention

Délibération 88-2017 (10 pour et 3 abstentions)

9- Fixation des taux de promotion en matière d'avancement de grade pour le personnel

Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour fixer le taux de promotion en matière d'avancement de grade pour le personnel. Les taux de promotion pour les avancements de grade sont définis par chaque collectivité. Lors de la séance du 3 février 2015, le Comité Technique du Centre de Gestion du Loiret a émis un avis favorable de principe pour la définition d'un taux maximum de 100% pour l'ensemble des grades (catégories A, B,C)

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,

ADOpte : à 12 voix pour, 1 abstention,

La décision de définir un taux de promotion d'avancement de grade à 100% pour l'ensemble des grades et les modalités d'application comme suit :

CADRE D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (en %)
Adjoints Administratifs territoriaux		100
	Adjoint administratif	
	Adjoint administratif principal 2ème classe	
	Adjoint administratif principal 1ère classe	
Rédacteurs territoriaux		100
	Rédacteur territorial	
	Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe	
	Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe	
Adjoint techniques territoriaux		100
	Adjoint technique	
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	

Délibération 89-2017 (12 pour et 1 abstention)

10- Modification du tableau des effectifs – création de postes suite aux propositions d'avancement de grade – service technique et service administratif

Monsieur le Maire,

Vu les propositions d'avancement de grade du tableau 2018 du Centre de Gestion

propose à l'assemblée de promouvoir /

-un agent du service technique actuellement au grade d'adjoint technique au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (les conditions d'examen ne sont pas requises).

- un agent du service administratif actuellement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et soumet au vote la délibération suivante (les conditions d'examen ne sont pas requises)

Délibération 90-2017 (12 pour et 1 contre)

Décisions

Décision 2017-31

M. le Maire fait part au Conseil de sa décision du 18 octobre 2017 prise en vertu de la délégation donnée au maire par le Conseil le 14 avril 2014, de signer le devis de l'entreprise AGGS électricité d'un montant de 410.00 € HT soit 492.00 € TTC correspondant à des travaux d'électricité nécessaires à l'accessibilité des ERP.

Décision 2017-32

M. le Maire fait part au Conseil de sa décision du 19 octobre 2017 prise en vertu de la délégation donnée au maire par le Conseil le 14 avril 2014, de signer le devis de la SICAP d'un montant de 660.80 € HT soit 792.96 € TTC correspondant au remplacement d'une applique d'éclairage public défectueuse par une applique LED au lieu les vignes d'Avaux à Outarville. Cette dépense fera l'objet d'une demande de subvention auprès du SIERP.

Décision 2017-33

M. le Maire fait part au Conseil de sa décision du 26 octobre 2017 prise en vertu de la délégation donnée au maire par le Conseil le 14 avril 2014, de signer le contrat de services « Berger Levraut échanges sécurisés ACTES », de signer la proposition tarifaire d'un montant de 210.04€HT soit 252.04€TTC. Berger Levraut étant un opérateur de télétransmission agréée Préfecture compétent pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité (cf délibération 2017-67).

Décision 2017-34

M. le Maire fait part au Conseil de sa décision du 08 novembre 2017 prise en vertu de la délégation donnée au maire par le Conseil le 14 avril 2014, de signer le devis N° 846884-1 de SUEZ EAU FRANCE d'un montant de 21 720.00 € HT soit 26 064.00 € TTC pour le remplacement en urgence de la colonne d'alimentation en eau potable du forage de Melleray.

III- Affaires diverses

Travaux d'électricité à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire explique que la réalisation de ces travaux est terminée

Travaux de modification du réseau eaux pluviales rue du colombier et rue de Melleray à Outarville.

La réalisation de ces travaux est terminée.

Travaux de rénovation et d'extension de l'éclairage public à Epreux

Les travaux sont en cours et doivent se terminer en fin de semaine

Travaux de mise en accessibilité de la mairie- aile ouest et salle des fêtes.

Les travaux démarreront le 14/11 et seront effectués par l'entreprise ARASE basée à Maisse (91).

Travaux de création du point traiteur de la salle des fêtes

Le dossier de consultation est quasiment finalisé. Le cabinet BHPR a dernièrement indiqué que la consultation des entreprises serait réalisée début décembre, un démarrage des travaux à la mi-janvier pour une durée approximative de 3 mois.

Monsieur le maire fait part à l'assemblée des actes de vandalisme sur les lampadaires du parking de la salle des associations. Il signale également que des particuliers jettent des lingettes et des serpillères dans leurs toilettes et bloquent ainsi régulièrement le fonctionnement des pompes de relevage.

Retour sur la cérémonie du 11 novembre 2017

Monsieur le Maire remercie vivement Mme le député Marianne Dubois, de s'être déplacée à la cérémonie officielle du 11 novembre à Saint Pérauy - Epreux. Il remercie également l'ensemble des bénévoles et élus qui ont participé activement à la réussite de cette commémoration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25

Le Maire
Michel CHAMBRIN